



ApronMaxx[®] RTA[®]

syngenta.

GROUP 4 12 FONGICIDES
GROUPES 4 12 FONGICIDES

This seed has been treated with fludioxonil and metalaxyl-M and S-isomer fungicides. Do not use for food, feed or oil purposes. Store away from feeds and foodstuffs. Keep out of reach of children and animals. When handling treated seed, use chemical resistant gloves. Do not plant any crop other than soybeans, beans (succulent and dry cultivars), chickpeas, lentils, lupins, faba beans and peas (succulent and dry cultivars, including field peas) or cumin within 30 days to fields in which treated seeds were planted. Do not contaminate food, feed or domestic water supplies. This product is toxic to fish and other aquatic organisms. Do not apply directly to aquatic habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, coulees, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) and estuarine/marine habitats. DO NOT contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes. Treated seed is TOXIC to birds. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned up from the soil surface.

Ces semences ont été traitées avec les fongicides fludioxonil et métalaxyl-M et isomère-S. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Pendant les 30 jours qui suivent le semis de semences traitées, ne semer dans le même champ aucune culture autre que du soja, haricots (cultivars succulents et secs), pois chiches, lentilles, lupins, féveroles et pois (cultivars succulents et secs, y compris les pois de grande culture) ou du cumin. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les réserves d'eau potable. Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, rivières, cours d'eau, marécages, étangs, coulees, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs et terres humides) ni sur les habitats marins/estuariens. NE PAS contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être ramassées ou enfouies dans le sol.

REGISTRATION NO./N° D'HOMOLOGATION: 27577
PEST CONTROL PRODUCTS ACT/ LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

FOM-16679

APRON MAXX[®], RTA[®], the Alliance Frame trademarks of a Syngenta Group Company.



, the Syngenta logo and the Purpose Icon are



APRON MAXX[®], RTA[®], le symbole de l'Alliance marques de commerce d'une compagnie du Groupe



la marque Syngenta et le symbole du But Syngenta.



size 3 1/2 x 7

PMS 299

PMS 132

PMS 300

PMS133

BLACK